



Déclaration SE-UNSA à la CAPA d'avancement accéléré des certifiés du 3 mars 2020

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels élus,

En cette dernière CAPA d'avancement d'échelon le SE-Unsa ne peut que redire ce qu'il a déjà mainte fois dénoncé depuis deux ans, constats pour lesquels malheureusement nous ne voyons aucune évolution positive se profiler, bien au contraire.

Il ne suffit pas de nommer les choses pour leur donner une existence. Il ne suffit pas de parler de « l'école de la confiance » pour que cette école existe réellement. La fin du paritarisme, la destruction du dialogue social ou pire son apparence, sans aucune réelle écoute, pour simplement se donner bonne conscience en matière de communication, la mise en place hasardeuse de la réforme du lycée, le dossier de la réforme des retraites, l'absence de données claires sur la revalorisation des enseignant·e·s, personnels d'éducation et PsyEN sont autant de raisons pour nos collègues de perdre toute confiance en la volonté de notre ministre à défendre ses personnels.

Avec le gel quasi constant du point d'indice depuis plusieurs années, sans aucune perspective de déblocage à ce jour, l'avancement est devenu l'un des très rares moyens d'améliorer la situation financière des enseignant·e·s.

Si le SE-Unsa soutient le PPCR car il permet de limiter les inégalités de traitement entre les collègues, il déplore l'existence de quotas et de limitation des avis « excellent » qui conduit nécessairement aux dérives du système précédent. Nous demandons donc que l'attribution des avis « excellent » soit enfin déconnectée du nombre de promotions possibles pour qu'il soit possible de reconnaître de manière objective la valeur professionnelle des collègues.

Enfin, bien que nous renouvelions notre désaccord devant la fin de l'étude paritaire de l'avancement des collègues, en cette dernière CAPA d'avancement d'échelon nous adressons nos remerciements aux services pour leur travail.

Depuis la Libération, les CAP sont des instances de consultation préalable permettant de lutter contre l'opacité, l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentant·e·s des personnels qui y siègent sont élu·e·s au suffrage universel direct de la profession.

Ils et elles sont connu·e·s et reconnu·e·s dans leur rôle de vérification, de proposition et de garantie de la transparence pour les opérations de gestion de carrières des enseignant·e·s.

Les CAP ne seront désormais plus consultées ni sur les avancements, ni sur les mutations. En clair, cela signifie que l'administration opérera seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé·e face à sa hiérarchie, et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Les personnels de la DPE auront-ils et elles vraiment le temps, vu leur masse de travail, de renseigner, éclairer les fonctionnaires concerné·e·s malgré le calendrier très serré des avancements ou des mutations ? Les échanges avec les représentant·e·s des différents syndicats ne permettaient-ils pas d'éviter des erreurs, de concrètement améliorer des situations ? Comment la fin du paritarisme rendra-t-elle possible la légitimation de toute décision et donnera-t-elle confiance aux personnels ?

Les commissaires paritaires certifié·e·s du SE-Unsa